



Montpellier
Agglomération

Dossier de Presse

Accessibilité de la ligne 15 pour les personnes à mobilité réduite

Hauts de Massane (P. de Coubertin) / Centre historique (Gares)



Inauguration

Samedi 24 janvier 2004

Arrêt Mas de Tesse, avenue de Lodève
Montpellier



Transports de l'Agglomération de Montpellier



Accessibilité de la ligne 15 pour les personnes à mobilité réduite

L'accessibilité pour tous : une priorité

Page 2

Une ligne entièrement accessible : des bus équipés

Page 4

Coût et financement

Page 5

La première ligne du réseau TAM :
une amélioration de la qualité de service

Page 6

Le programme d'accessibilité

Page 9

Quelques points de repères

Page 10

Contact presse :
Audrey Porteron 04 67 13 64 34
a.porteron@montpellier-agglo.com

Sommaire



L'accessibilité pour tous : une priorité

Depuis toujours, le droit au déplacement pour tous, qu'il s'agisse de l'accessibilité aux transports en commun, de la tarification pour les personnes handicapées, ou de l'extension des services du GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques), est une priorité pour Montpellier Agglomération.

Un budget de 2,3 millions d'euros sur 5 ans a été attribué pour l'aménagement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des lignes et arrêts de bus TaM.

Montpellier Agglomération a engagé une politique de mise en accessibilité de l'ensemble du réseau TaM, en collaboration avec les associations de personnes handicapées.

Cette collaboration permet ainsi de faire des choix de façon concertée, et de mettre en oeuvre des actions adaptées au plus près des attentes et comportements des voyageurs, et en fonction de leur handicap.

La mise en accessibilité du tramway...

Pendant les 4 années de conception et de construction de la première ligne de tramway, une collaboration unique à ce jour s'est mise en place avec l'APF (Association des Paralysés de France).

Le tramway de Montpellier est ainsi le premier transport en commun de l'Agglomération à être entièrement accessible.

Ce partenariat novateur et exemplaire a valu à Montpellier Agglomération et à TaM la Victoire APF (Association des Paralysés de France) 2000 sur le handicap. La même année, Montpellier s'est classée Première pour l'effort d'accessibilité dans le Palmarès des villes françaises réalisé par la Vie du Rail.



... et des lignes de bus

Le programme de mise en accessibilité des lignes de bus s'est poursuivi dans le cadre d'un partenariat exemplaire avec le Comité de liaison et de coordination des Associations de personnes handicapées et malades chroniques.

Les bus mis en service depuis 1995 (60% du parc actuel) sont déjà équipés d'un plancher bas (30 cm), facilitant la montée et la descente de tous les voyageurs. Mais c'est depuis 2003, que Montpellier Agglomération a décidé la mise en accessibilité complète et progressive du parc de bus.

En février 2003, la ligne 12 Près d'Arènes / Grammont fut la première ligne accessible du réseau à titre expérimental.

A cet effet, les bus ont été équipés avec une palette retractable et aménagés avec un espace pour les Personnes à Mobilité Réduite ("Espace PMR"). Des travaux ont été réalisés courant 2003 à certains arrêts sélectionnés en concertation avec les associations de personnes handicapées, et seront complétés progressivement. A ce jour, 80% des arrêts de la ligne 12 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Aujourd'hui : la ligne 15

Après cette expérimentation réussie, Montpellier Agglomération a décidé, en concertation avec le Comité de liaison et de coordination des Associations de personnes handicapées et de malades chroniques, de mettre la ligne 15 (Pierre de Coubertin - Gares) en accessibilité.

C'est la ligne la plus fréquentée du réseau avec 20 000 voyageurs/jour. La ligne 15 relie le quartier de la Mosson (26 000 habitants) au centre-ville (Gares), desservant au passage Celleneuve. Elle a déjà fait l'objet d'une première phase d'aménagement de ses arrêts en 1999 dans le cadre du programme subventionné par la Direction Interministérielle à la Ville et la Direction des Transports Terrestres (financement par l'Etat à 50% en juin 1999).

La deuxième phase d'aménagement réalisée en 2003 concerne l'équipement des 31 bus de la ligne 15 en palettes rétractables, l'aménagement d'un espace PMR à l'intérieur des bus et la poursuite des travaux de mise en accessibilité des arrêts.

Cette deuxième phase du programme a été intégralement financée par Montpellier Agglomération, sans aide de l'Etat.

Une ligne entièrement accessible

Des bus équipés

A l'instar des bus de la ligne 12, les bus de la ligne 15 ont été équipés de palettes rétractables entre septembre et décembre 2003, après validation d'un prototype spécialement conçu pour ce type de véhicule (MAN).



Un emplacement spécifique est réservé aux personnes handicapées. Celui-ci est équipé d'un bouton d'arrêt avertissant le conducteur que la palette devra être actionnée au prochain arrêt.

A l'arrivée du bus près du quai adapté, le conducteur actionne la palette.





Coût et financement

- > Coût : 850 000 euros
- > Financement : Montpellier Agglomération (700 000 euros)
Etat (150 000 euros pour la première phase)
- > Nombre et type de véhicules transformés : 31 bus "MAN"



Entreprises partenaires

- SAFRA (Albi) : équipement des bus
- Eurovia / Mazza / Screg (Baillargues et Sètes) : voirie
- Prosign (Pérois) : marquage au sol
- Dauphin Adshel (Montpellier) : abribus



La première ligne du réseau TAM

Une amélioration de la qualité de service

Un bus toutes les 5 minutes en heures de pointe

Depuis le 31 mars 03, les fréquences des bus de la ligne 15 ont été renforcées en heures de pointe comme en heures creuses afin de répondre à la hausse de la fréquentation et d'offrir un meilleur service à la population.



	Avant	Depuis le 31 mars 2003
Heures de pointe (7h - 19h)	6 minutes	5 minutes
Heures creuses	8 minutes	6 minutes
Samedi	10 minutes	8 minutes
Dimanche	12/16 minutes	10 mn matin 15 après-midi

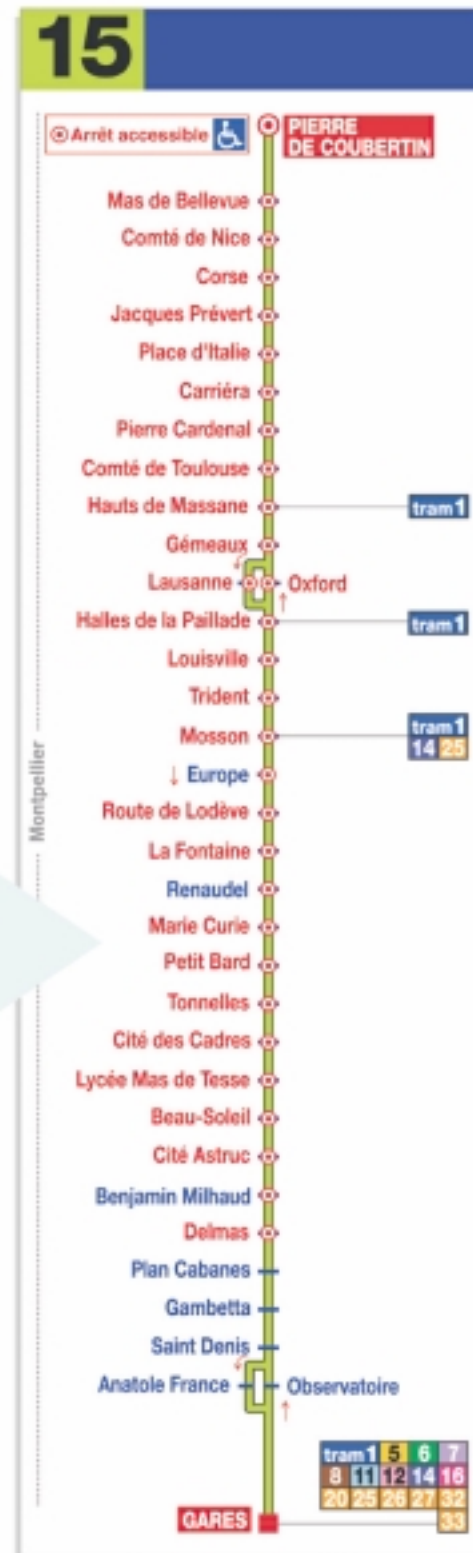
Soit une amélioration de l'offre de **20 %**,
 et un budget supplémentaire de **460 000 euros/an**
 financé par Montpellier Agglomération



Une offre cadencée

Avec une offre cadencée, les horaires de passage sont indiqués "en point de repère", mais l'information primordiale pour le client est la fréquence. Ainsi, un bus "toutes les 5 minutes en semaine" ou "toutes les 15 minutes le dimanche" sont des informations plus facilement mémorisables que des horaires minutes.

Itinéraire
de la ligne
et présentation
des arrêts
accessibles
aux Personnes
à Mobilité
Réduite





Plus d'information...

Depuis septembre 2003, 20 bornes d'information similaires à celles installées sur la ligne de tramway équipent les principaux arrêts de la ligne 15. Celles-ci annoncent les temps d'attente, les conditions de trafic du réseau, et facilitent ainsi les déplacements.

Le budget global de ce programme financé par Montpellier Agglomération s'est élevé à **550 000 euros** d'investissement et un surcoût de **500 000 euros/an** en fonctionnement.



Gares Gambetta Desvial Renaudet Mousson Saint-Paul Hays de Massane Pierre de Coubertin

Ligne 15

La ligne 15 avance,
la qualité progresse !

LES BORNES D'INFORMATIONS
TOUTE LA VIE DE VOTRE LIGNE

Un bus
toutes les
5 min

PROCHAIN BUS DANS 5 min

www.tam-way.com

TAM
Vivre Connecté

Montpellier
Agglomération

Le programme d'accessibilité Bus 2004

Le programme de mise en accessibilité réalisé par Montpellier Agglomération a été établi en concertation avec le Comité de liaison et de coordination des Associations de personnes handicapées et de malades chroniques, lors de réunions pilotées par TaM et associant les services techniques de Montpellier Agglomération et de la Ville de Montpellier.

Lignes direction de bus	Nombre de bus	Date de mise en service
12 > Près d'Arènes/Grammont	11	Février 2003
15 > Pierre de Coubertin/Gares	31	Janvier 2004
16 > Euromédecine/Tournezy	22	Mi 2004
8 > La Mas de rochet/La Rauze	8	Mi 2004
11 > Les Bouisses/Gares	20	Fin 2004
La Ronde Les Bouisses/Odyseum	11	Fin 2004

103 bus accessibles PMR fin 2004,
>>>> soit près de **75% du parc bus**

Quelques points de repères

- > Le réseau TaM dessert les 32 communes de Montpellier Agglomération
- > 43 millions de voyageurs transportés par an sur tout le réseau.
- > 10.5 Millions de kilomètres parcourus/an
- > 1 rame de tramway remplace 177 voitures
- > Prix ATMOS 2002 pour la politique de transports non polluants
- > Seconde place au Palmarès national Rail et Transports 2003, après avoir été 6^{ème} en 2002 et 14^{ème} en 2000.
- > La Ligne de tramway, longue de 15.2 km et équipée de 28 stations, transporte 100 000 voyageurs/jour en moyenne, soit une hausse de 21 % par rapport à 2002.
- > Une hausse de la fréquentation du réseau bus de 7.8 % en 2003
- > 4 parkings d'échange, 1300 places et une fréquentation en hausse de près de 40% en 2003 par rapport à 2002.
- > 7 parkings en ouvrage : 2850 places
- > 13 000 places de parking en voirie et 725 horodateurs
- > 31 lignes de bus
- > 140 bus (réseau urbain) dont la moitié fonctionnent au GNV
- > 2 services de nuit : le Rabelais et l'Amigo
- > 90 vélos et 6 vélos électriques à la location
- > 1 vélo parc avec location et gardiennage et 1 atelier de réparation/gravage antivol.